



220253 - Quand le fidèle en prière se relève suite à une prosternation de récitation, il dit Allah akbar les mains levées avant de s'incliner

question

Voici un homme qui prie et en arrive au dernier verset suivi d'une prosternation de récitation. Que doit-il faire quand il se redresse de la prosternation? Doit-il s'incliner directement sans dire un nouveau *Allah akbar* les mains levées ou doit-il le faire puis baisser ses mains avant les lever une nouvelle fois et dire *Allah akbar* pour l'inclinaison ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prosternation de récitation est comme celle comprise dans la prière. Le concerné doit dire *Allah akbar* quand il se prosterne et quand il se redresse sans lever ses mains dans les deux cas. Quand il termine la prosternation et se remet debout et veut s'incliner , il dit *Allah akbar* une nouvelle fois les mains levées et puis il s'incline. C'est parce qu'Ibn Omar (P.A.a) a dit que le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) levait ses mains jusqu'au niveau de ses épaules quand il entrait en prière et quand il s'inclinait et quand il se redressait de l'inclinaison. » (Rapporté par al-Boukhari,735 et par Mouslim,390)

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La prosternation de récitation effectuée pendant la prière est comme celle qui en fait partie. On dit *Allah akbar* les mains levées avant de se prosterner et quand on s'en redresse. Il n'y a aucune différence entre le fait d'effectuer ladite prosternation à la fin du dernier verset ou pendant la récitation. Il faut dire *Allah akbar* avant de se prosterner, le répéter quand on se redresse puis le répéter au moment de s'incliner. La succession des deux Allah akbar ne représente aucun inconvénient, leurs causes étant différentes.



Le comportement de certains qui se prosternent au moment opportun en disant *Allah akbar* au moment de se prosterner sans répéter la formule quand ils se redressent n'a aucun fondement à ma connaissance. La divergence de vues concernant la prononciation de *Allah akbar* au moment de se redresser après la prosternation concerne celle qui se fait en dehors de la prière. Quant à celle faite dans le cadre de la prière, elle s'y intègre. Aussi, doit-on dire *Allah akbar* au moment de se prosterner et au moment de se redresser.» Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs (14/315)

Allah le sait mieux.